



## PREPARATION A LA RETRAITE

Comment rassembler toute votre  
paperasse et ne rien oublier !

# PREPARATION A LA RETRAITE

**Vous avez 50 ans ?** vous vous dites : « *oh ... j'ai le temps !* »

**Vous avez 55 ans ?** Vous vous dites : « *oui , faudrait que j'y pense...* »

**Vous avez 58 ans ?** Vous vous dites : « *ah oui je n'ai encore rien fait ...* »

**Vous avez 60 ans ?** Vous vous dites : « *oh la la mais... comment je vais faire...c'est pour demain, je suis perdu(e) !* »

Vous n'avez jamais le temps pour anticiper votre retraite !

Il faut dire que se pencher sur la paperasse et toutes les démarches administratives ça ne fait pas rêver!

Vous n'avez jamais envie de le faire... et vous ne vous considérez pas comme un Sénior ou un futur retraité.

Pourtant, plus tôt vous commencerez à vous en préoccuper plus facile sera la démarche car vous serez organisé(e) .

Mais ça ne change pas **Vos Questions** : Quoi faire ? Quand ? et auprès de quel organisme ?

**Votre retraite** se prépare tout au long de votre vie en conservant vos documents importants et en épargnant.

Dans ce guide, vous trouverez les principales démarches que **Vous** devez effectuer , dès 50 ans !

# PREPARATION A LA RETRAITE

## Dès 50 ans, vous devez :

### ➤ Rassembler tous vos bulletins de salaire.

- Vous les classer par ordre chronologique.
- Vous vérifiez bien que vous n'avez pas "de trous inexplicables" ; c'est à dire que vous avez l'ensemble des fiches de paie PENDANT TOUTES LES PERIODES TRAVAILLEES.
- Si ce n'est pas le cas, vous demandez des copies auprès de vos anciens employeurs.
- Vous prenez une ou plusieurs boîtes de classement que vous intitulez : "RETRAITE"
- Vous prenez des chemises de classement et vous notez sur la première : FEUILLES DE PAIE".
- Vous rangez précieusement vos bulletins de salaire dans cette sous-chemise.

### ➤ Rassembler vos bulletins Assedic/Pôle Emploi

- Vous les classer par ordre chronologique.
- Vous vérifiez bien que vous n'avez pas "de trous inexplicables" ; c'est à dire que vous avez l'ensemble des bulletins Assedic/Pôle Emploi PENDANT TOUTES VOS PERIODES DE CHOMAGE.
- Si ce n'est pas le cas, vous demandez des copies auprès de l'organisme.
- **Vous vérifiez sur l'attestation récapitulative qui suit le paiement du mois de Décembre que la mention « transmis » à la Caisse de retraite soit inscrite. Si ce n'est pas le cas vous transmettez un double à votre Caisse de Retraite.**
- Vous prenez une nouvelle chemise de classement et vous l'intitulez : "CHOMAGE". ou "Pôle Emploi" c'est à votre convenance !
- Vous rangez précieusement vos bulletins d'indemnisation dans cette sous-chemise.

# PREPARATION A LA RETRAITE

## Dès 50 ans, vous devez :

### ➤ Si vous êtes salarié du régime général

C'est-à-dire, si vous êtes salarié du secteur privé et que vous dépendez de la Sécurité Sociale (CPAM)

- Vous devez vous inscrire sur le site : [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour suivre votre dossier.
- Vous pouvez aussi contacter la plate-forme téléphonique au : **09 71 10 39 60**

### ➤ Rassembler tous vos relevés de points de votre complémentaire retraite.

Comme par exemple : AGIRC et ARRCO

- Vous les classer par ordre chronologique.
- Vous vérifiez bien que vous n'avez pas "de trous inexplicables" ; c'est à dire que vous avez l'ensemble des relevés
- Si ce n'est pas le cas, vous demandez des copies auprès des organismes.
- Vous prenez une nouvelle chemise de classement et vous l'intitulez : « COMPLEMENTAIRES ou AGIRC-ARRCO ».
- Vous rangez précieusement vos relevés dans cette sous-chemise.
- Vous devez vous inscrire sur le site : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)
- Vous pouvez aussi contacter un conseiller au : **0 820 200 189**

# PREPARATION A LA RETRAITE

**Dès 50 ans, vous devez :**

- **Rassembler vos relevés de situation individuelle que vous recevez tous les 5 ans à partir de 35 ans**
  - Vous les classer par ordre chronologique.
  - Vous vérifiez bien que vous n'avez pas "de trous inexplicables" ; c'est à dire que vous avez l'ensemble des relevés de situation individuelle.
  - Si ce n'est pas le cas, vous demandez des copies auprès de l'organisme.
  - Vous prenez une nouvelle chemise de classement et vous l'intitulez : « RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE".
  - Vous rangez précieusement vos relevés dans cette sous-chemise.

# PREPARATION A LA RETRAITE

## Dès 50 ans, Questions que vous vous posez ?

### ➤ Mon relevé individuel est-il à jour ?

Pour le savoir, vous pouvez vous adresse au **GIP INFO RETRAITE**, site web : [www.calcul-de-ma-retraite.fr/](http://www.calcul-de-ma-retraite.fr/)

Cet organisme collecte toutes les informations en provenance de tous les régimes de retraite obligatoires. Il vous envoie également le RIS tous les 5 ans à partir de 35 ans.

### ➤ Les périodes de chômage et de congés maladies valident-elles des trimestres?

Vous devez lister très précisément ces différentes périodes.

- les congés maladies ou de maternité : 1 trimestre validé pour 60 jours d'indemnisation
- le chômage : 1 trimestre validé pour 50 jours d'indemnisation
- le service militaire : 1 trimestre acquis pour 90 jours passés sous les drapeaux
- les petits boulots étudiants ou stages déclarés : 1 trimestre validé si vous avez gagné dans l'année 200 fois le SMIC horaire.

**Attention !** Toutes ces majorations de trimestre peuvent être « oubliées » sur le Relevé Individuel de situation.

Les majorations de trimestre dues pour chaque enfant élevé sont intégrées dans l'Estimation Individuelle Globale (EIG), mais ne figurent pas dans le RIS.

# PREPARATION A LA RETRAITE

## Dès 55 ans, vous devez :

- Vérifier le nombre de trimestres que vous avez validés

Vous avez maintenant tous vos documents.

Connectez vous sur le site [www.calcul-de-ma-retraite.fr](http://www.calcul-de-ma-retraite.fr) pour connaître l'estimation indicative globale (EIG) .

Cette estimation vous permet de visualiser, régime par régime, **le montant brut attendu de retraite à taux plein.**

Regardez aussi sur votre relevé de situation individuelle les trimestres cotisés aux différents régimes de retraite, les trimestres validés pour enfants, vos périodes de chômage, de maladie, de service militaire ...

- Vérifier les possibilités de départ anticipé

Vous avez cette possibilité si vous êtes handicapé, si vous avez commencé à travailler jeune ou si vous avez exercé un métier pénible.

- Vérifier les données de l'estimation indicative globale

C'est un document que l'assurance retraite vous envoie à l'âge de 55 ans. Il vous donne une estimation de la pension que vous toucherez à la retraite.

- Prenez rendez-vous, si vous en avez besoin, avec un conseiller de votre caisse de retraite et le conseiller retraite de votre banque. Ils pourront évaluer avec vous l'âge auquel vous avez le droit de partir à la retraite et le montant de vos revenus après la retraite.

# PREPARATION A LA RETRAITE

## 2 ans avant votre retraite, vous devez :

- Vérifier que vous avez bien vos relevés de carrière et relevés de points de chacune de vos caisses de retraite

Si vous ne les avez pas ou s'ils vous en manquent, vous les demandez à chacune de vos caisses de retraite par courrier ou par mail.

- Vérifier à nouveau l'exactitude des informations de vos relevés de carrière et vos relevés de points

En priorité, vous contrôlez les trimestres que vous avez validés.

- Rechercher et communiquer éventuellement les informations manquantes

Si vous avez trouvé ou récupéré des informations manquantes, vous devez les communiquer à vos différentes caisses de retraite et complémentaires.

- Envisagez le rachat de trimestres.

S'il vous manque 1 ou plusieurs trimestres, vous pouvez les racheter. **Attention !** Ce rachat a un coût assez élevé. Vous devez étudier la possibilité et l'opportunité avec le conseiller de votre caisse de retraite ou le conseiller retraite de votre banque.



# PREPARATION A LA RETRAITE

## 6 mois avant votre retraite, vous devez :

### ➤ Demander votre retraite aux différents organismes :

La retraite n'est pas attribuée automatiquement ! Attention ! Renseignez vous auprès de vos caisses pour le délai à respecter : 4 mois pour les salariés du privé et 6 mois pour les fonctionnaires.

### ➤ Contactez les organismes :

- Pour le Régime général des salariés, MSA et RSI : vous devez remplir la demande personnelle de retraite auprès du dernier régime en date.
  - Si vous dépendez de la CPAM , régime général sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)
  - Si vous dépendez de la MSA , régime agricole sur le site <https://votredossier.msa.fr>
  - Si vous dépendez du RSI, régime des indépendants sur le site [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr)

## **ATTENTION! En cas de cotisation à différents régimes, c'est votre dernière Caisse d'affiliation qui prévaudra et qui fera le lien avec les autres régimes.**

- Pour ARRCO-AGIRC, IRCANTEC : demander aux différents régimes complémentaires par Internet ou aux points d'accueil.  
Site internet [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)
- Pour les autres régimes : faire une demande par Caisse de Retraite

### ➤ Prévenir votre employeur

Vous devez envoyer une lettre avec Accusé de Réception dans le délai du préavis.

### ➤ Vérifier si vous avez un ou plusieurs Produits d'épargne Retraite

- Contacter la banque ou la société d'Assurances si vous avez un PERP, un contrat Madelin ou un contrat d'Assurance-vie
- Contacter l'employeur actuel et/ou les employeurs précédents s'ils avaient mis en place un PERCO, un article 83, un article 39 ...

# PREPARATION A LA RETRAITE

**Le Jour J ou dans les 8 jours, vous devez :**

- Vérifier la perception de l'indemnité retraite versée par votre employeur
- Vérifier la perception des différentes pension

Voilà un grand pas de fait !